

# Ostracisme et éligé

Il semble bien que la Grèce veuille se ressaisir et reprendre ses glorieux traditions. Athènes a joué le rôle de la Grèce antique, qu'a joué le pays leçon de terre cuite, l'Astrolabe, qui donna naissance à l'ostracisme. Cette institution d'Etat, qui la malice combinée d'Alcibiade et de Nicias, au dire de Plutarque, fit abolir, avait rendu trop de services pour être tout à fait supprimée. Dans le temps où la ville couronnée de violettes revivait les heures de sa splendeur et ressuscitait sa gloire, il est naturel qu'elle remette en vigueur ses instruments de régime. Le tesson de terre cuite en était un ; simple, commode, portatif, il y réglait proprement le sort d'un citoyen, généralement un « aristocrate », pour parler grec, en l'envoyant méditer sur les caprices de l'Agora, loin d'Athènes. La condamnation au bannissement du prince André renoua les usages plus ingénieux de son aïeul. La condamnation, est-elle juste? Ici encore, l'incertitude souligne le rapprochement, l'assimilation avec les jugements de style ancien. Rien ne nous a prouvé que l'ostracisme fut toujours appliqué avec justice. Il dépendait de la fantaisie du peuple, lequel était à la merci d'un discours habile. La parole était un archonte inamovible et tout-puissant. Il n'avait rien d'un éponyme. Ce que les citoyens d'Athènes demandaient à l'ostracisme, c'était de fonctionner d'une manière aisée, et comme ce bon fonctionnement ne relevait que d'eux-mêmes, ils se piquaient d'en assurer l'exercice facile. Les petits tessons étaient en mouvement et agités sans cesse.

De vrai, le séjour de la cité de Minerve devenait dangereux à quiconque s'y élevait par son mépris ou ses fonctions. Il ne faisait pas bon y occuper trop l'opinion et l'attention publiques. S'il y avait eu à Athènes des journaux dans le genre des nôtres, la chronique judiciaire aurait comporté une rubrique des déplacements et des vicissitudes forcées. L'exil, certes, devait être aussi douloureux, aussi impitoyable que de nos jours. Si cependant vous aviez dit aux Grecs — et ils n'ont pas dit cela — qu'ils ne seraient pas condamnés à changer d'air. La peine leur semblait d'autant plus douce et humaine qu'ils savaient bien qu'il ne fallait jamais quitter toute espérance en sortant d'Athènes. On revenait d'exil, tandis que la mort vous condamnait à vivre aux champs d'Élysées, à l'état d'ombre. L'histoire d'Alcibiade n'a-t-elle pas montré que le bannissement n'excluait pas de la vie, des relations, des honneurs ? On pouvait même de loin s'occuper de la patrie? Il est vraisemblable que si le roi Constantin, ni le prince André ne suivront cet exemple. Le cas des deux frères n'est pas identique : Constantin n'a pas comparu devant des juges. C'est au prince André qu'il était réservé d'être frappé de l'ostracisme renouvelé des Grecs. Tout cela fait, il est vrai, un peu de peine. On peut craindre pour lui une issue plus cruelle. Personne d'ailleurs n'a jamais cherché à examiner dans quelle mesure l'exil à la mode d'Athènes a eu de profitables répercussions sur l'avenir du peuple grec. Dès la plus haute antiquité, les purs Hellènes ont pris l'habitude de s'expatrier. Ils ont passé à l'étranger les années de leur plus féconde activité. On peut même dire que les Grecs ont été demandés à qui appartenissent les plus belles régions que l'on rencontre sur son chemin, le long des boulevards et des avenues de la capitale, on reçoit cette même réponse : « C'est la maison d'un Grec qui a fait fortune à l'étranger. » L'ostracisme a du bon et de l'excellent pour cette race, l'ostracisme volontaire, s'entend ; mais qu'il ne vienne pas de l'autre, s'entend-il ?

Deuisse le tribunal militaire athénien se livrer à des manifestations archaïques et qu'il remet l'ostrakon en honneur, pourquoi n'a-t-il pas repris une autre tradition illustre? Jugez de l'effet produit dans tout le monde civilisé, dans ce monde qui se réclame des légions et des modèles de la Grèce ancienne, si on avait, un matin, que les ministres aient demandé à qui appartenissent les plus belles régions que l'on rencontre sur son chemin, le long des boulevards et des avenues de la capitale, on reçoit cette même réponse : « C'est la maison d'un Grec qui a fait fortune à l'étranger. » L'ostracisme a du bon et de l'excellent pour cette race, l'ostracisme volontaire, s'entend ; mais qu'il ne vienne pas de l'autre, s'entend-il ?

## CHRONIQUE ELECTORALE

**Election sénatoriale**  
YONNE. — Une élection doit avoir lieu le 10 décembre, afin de pourvoir au remplacement de M. Maréchal, décédé, dans le département de la Yonne. Quatre candidats sont sur les rangs. A la suite d'un appel des maires républicains des deux cantons d'Auxerre, M. Félix Milliaux, député radical-socialiste, vice-président du conseil général, ancien maire d'Auxerre, a accepté la candidature. D'autre part, sous les auspices de la Ligue de la République, a été posée la candidature de M. Louis de La Roche, ancien maire de La Roche-Vineuse, député radical-socialiste de l'arrondissement de Joigny. Le troisième candidat est M. François Breton, républicain socialiste, membre du conseil supé-

rieur de l'agriculture, président du syndicat des vétérinaires de France. Le quatrième candidat est M. Cyrille Gouletgac, propriétaire à Courlois, exploitant agricole, qui se présente comme candidat du bloc des gauches.

## A L'HOTEL DE VILLE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE  
M. Peuch, président.  
Hommage à M. Vaillant. — Le président informe l'assemblée qu'il vient d'apporter à M. Vaillant, le savant radiographe de l'hôpital Lariboisière, opéré par le troisième fois, l'hommage ému du conseil municipal. Il tient encore à lui adresser un mot de félicitation, l'expression renouvelée de « sa sympathie fervente et de sa respectueuse admiration ».

## NOUVELLES DU JOUR

**M. Reibel dans le Pas-de-Calais**  
M. Reibel, ministre des régions libérées, accompagné de MM. Nard, chef adjoint de son cabinet, et Leprince-Ringuet, ingénieur en chef des mines, s'est rendu hier dans le Pas-de-Calais pour visiter une partie du bassin houiller. Le ministre a été reçu à Lens par M. Basly, député radical-socialiste, et a été reçu par le directeur de la coopérative de Lens, relativement à la répartition des crédits. M. Basly a demandé une plus grande attribution pour permettre aux propriétaires de financer leurs travaux d'entretien et de réparation. Le ministre a rassuré M. Basly en ce qui concerne les crédits à attribuer l'an prochain, déclarant qu'il s'emploiera activement à faire adopter le projet actuellement à l'étude pour qu'à l'avenir les ressources soient plus largement accordées ; le ministre estime toutefois que l'entreprise de constructions ne doit pas dépasser le montant des attributions à faire au département.

**L'incident Uhry-Walter**  
Notre correspondant de Strasbourg nous écrit : Des réunions de protestation ont été organisées en Alsace à la suite de l'incident Uhry-Walter à la Chambre. Des groupes de Linsingenheim, un gros centre ouvrier dans le banlieue immédiate de Strasbourg) et d'Offendorf ont voté à l'unanimité des ordres du jour de sympathie pour M. Walter et de protestation contre M. Uhry. A la réunion de la commission des affaires étrangères, l'Association des bateliers du Rhin. Les commentaires de la presse locale sont unanimes pour déplorer de pareils incidents et s'en indigner.

**Après la grève des boulangers**  
L'information ouverte et confiée à M. Leroy, juge d'instruction, poursuit, quant à présent, son cours. Dans la journée d'hier, M. Leroy a entendu dans son cabinet les deux vice-présidents du syndicat de la boulangerie : MM. Charles Lecourieux et Jean-Baptiste Bianchini, ainsi que le secrétaire, M. Henri Blondeau et Ernest Pirouelle. Ces quatre boulangers, comme on le sait, sont inculpés du délit de coalition. M. Leroy a également entendu et inculpé M. Damotte, ancien président du syndicat. Tous les inculpés ont protesté contre les poursuites dont ils sont l'objet. Quant à M. Duviolier, ancien vice-président, qui avait été également convoqué, M. Leroy l'a mis hors de cause. Il est en cause, depuis le 10 décembre, le mois de juillet, il n'était plus vice-président.

publics, devait fonctionner à plein le mardi 5 décembre, date à laquelle, si l'approvisionnement avait été normal à Paris, la vente aurait pu avoir lieu dans de nombreux locaux désignés ainsi à l'avance.

## ARMÉE

**Justice militaire.** — Est désigné pour faire partie de la commission, en vue d'étudier la réforme du Code de justice militaire, pour l'armée de terre, M. Hugueney, professeur à la faculté des droit de l'université de Paris, en remplacement de M. Farcon, professeur de droit pénal à la même faculté, décédé.

## MARINE

**La marine américaine.** — Dans son rapport annuel, M. Denby, secrétaire d'Etat à la marine, dit que la marine de guerre américaine doit être maintenue en force suffisante pour soutenir la politique des Etats-Unis, son commerce et protéger les intérêts américains au delà des mers.

## ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

**L'Académie des sciences.** La fondation Edouard de Rothschild. — On sait que M. de Rothschild a fait l'an dernier, un don de dix millions destiné au développement de la recherche scientifique. M. Ch. Mourier, désigné pour représenter l'Académie au conseil d'administration de cette fondation, a été élu président de la première assemblée, cette institution a rendu les plus grands services. Elle a notamment trouvé dans la jeunesse des grandes écoles et des instituts quelques sujets d'élite dont elle a encouragé la vocation en leur fournissant le moyen d'accomplir un stage dans les laboratoires de recherches. Elle a, en outre, subventionné des travaux de haut intérêt et constitué quelques groupements de savants qui coordonnent leurs efforts en vue de résoudre les problèmes nouveaux d'un caractère très général.

**La géologie de la Manche.** — M. Ternier présente une note de M. Louis Dangeard sur la géologie du fond de la Manche, note complémentaire de celle qu'il a déposée il y a quelques semaines sur le même sujet. M. Dangeard a fait un voyage de reconnaissance dans la région de la pointe de la Hague, d'ailleurs, les affleurements du lias, dont l'identité fut corroborée par l'étude des fossiles qui y étaient contenus, ont été constatés dans les rochers de l'île d'Edouard, les affleurements de l'éocène entre Jersey et Guernsey. C'est une preuve de plus de ce fait que le fond de la Manche a été recouvert par la mer Eocène.

**Sur un mode d'action des eaux thermales de Vichy.** — M. Mourier présente une note de MM. Debray et Bierry, qui ont appliqué à l'étude des sources du bassin de Vichy et sur des malades en traitement dans cette station les procédés relatifs à la mesure de l'acidité tonique. Ils ont trouvé que les eaux des différentes sources possèdent un degré léger d'acidité. Ils ont établi en outre que chaque malade réagit de façon très particulière à la même dose d'eau thermale. On en peut conclure que les toniques et adjuvants administrés à chaque malade doivent être calculés selon ses réactions et les auteurs de cette note proposent une méthode de mesure physiologique précise, qui pourrait se substituer aux habitudes quelque peu empiriques qui sont en usage dans l'administration de la thérapeutique thermale.

**Sur la géologie des Pyrénées.** — M. Ternier présente un travail de M. Viennet sur la tectonique des environs de Bagneres-de-Bigorre et de Lourdes. Sur un substratum de schistes d'âge alpin, les roches métamorphiques de la zone de l'Edouard, les affleurements de l'éocène entre Jersey et Guernsey. C'est une preuve de plus de ce fait que le fond de la Manche a été recouvert par la mer Eocène.

## APRES LA GREVE DES BOULANGERS

**Les poursuites**  
L'information ouverte et confiée à M. Leroy, juge d'instruction, poursuit, quant à présent, son cours. Dans la journée d'hier, M. Leroy a entendu dans son cabinet les deux vice-présidents du syndicat de la boulangerie : MM. Charles Lecourieux et Jean-Baptiste Bianchini, ainsi que le secrétaire, M. Henri Blondeau et Ernest Pirouelle. Ces quatre boulangers, comme on le sait, sont inculpés du délit de coalition. M. Leroy a également entendu et inculpé M. Damotte, ancien président du syndicat. Tous les inculpés ont protesté contre les poursuites dont ils sont l'objet. Quant à M. Duviolier, ancien vice-président, qui avait été également convoqué, M. Leroy l'a mis hors de cause. Il est en cause, depuis le 10 décembre, le mois de juillet, il n'était plus vice-président.

## CHRONIQUE ELECTORALE

**Election sénatoriale**  
YONNE. — Une élection doit avoir lieu le 10 décembre, afin de pourvoir au remplacement de M. Maréchal, décédé, dans le département de la Yonne. Quatre candidats sont sur les rangs. A la suite d'un appel des maires républicains des deux cantons d'Auxerre, M. Félix Milliaux, député radical-socialiste, vice-président du conseil général, ancien maire d'Auxerre, a accepté la candidature. D'autre part, sous les auspices de la Ligue de la République, a été posée la candidature de M. Louis de La Roche, ancien maire de La Roche-Vineuse, député radical-socialiste de l'arrondissement de Joigny. Le troisième candidat est M. François Breton, républicain socialiste, membre du conseil supé-

rieur de l'agriculture, président du syndicat des vétérinaires de France. Le quatrième candidat est M. Cyrille Gouletgac, propriétaire à Courlois, exploitant agricole, qui se présente comme candidat du bloc des gauches.

## A L'HOTEL DE VILLE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE  
M. Peuch, président.  
Hommage à M. Vaillant. — Le président informe l'assemblée qu'il vient d'apporter à M. Vaillant, le savant radiographe de l'hôpital Lariboisière, opéré par le troisième fois, l'hommage ému du conseil municipal. Il tient encore à lui adresser un mot de félicitation, l'expression renouvelée de « sa sympathie fervente et de sa respectueuse admiration ».

## NOUVELLES DU JOUR

**M. Reibel dans le Pas-de-Calais**  
M. Reibel, ministre des régions libérées, accompagné de MM. Nard, chef adjoint de son cabinet, et Leprince-Ringuet, ingénieur en chef des mines, s'est rendu hier dans le Pas-de-Calais pour visiter une partie du bassin houiller. Le ministre a été reçu à Lens par M. Basly, député radical-socialiste, et a été reçu par le directeur de la coopérative de Lens, relativement à la répartition des crédits. M. Basly a demandé une plus grande attribution pour permettre aux propriétaires de financer leurs travaux d'entretien et de réparation. Le ministre a rassuré M. Basly en ce qui concerne les crédits à attribuer l'an prochain, déclarant qu'il s'emploiera activement à faire adopter le projet actuellement à l'étude pour qu'à l'avenir les ressources soient plus largement accordées ; le ministre estime toutefois que l'entreprise de constructions ne doit pas dépasser le montant des attributions à faire au département.

## APRES LA GREVE DES BOULANGERS

**Les poursuites**  
L'information ouverte et confiée à M. Leroy, juge d'instruction, poursuit, quant à présent, son cours. Dans la journée d'hier, M. Leroy a entendu dans son cabinet les deux vice-présidents du syndicat de la boulangerie : MM. Charles Lecourieux et Jean-Baptiste Bianchini, ainsi que le secrétaire, M. Henri Blondeau et Ernest Pirouelle. Ces quatre boulangers, comme on le sait, sont inculpés du délit de coalition. M. Leroy a également entendu et inculpé M. Damotte, ancien président du syndicat. Tous les inculpés ont protesté contre les poursuites dont ils sont l'objet. Quant à M. Duviolier, ancien vice-président, qui avait été également convoqué, M. Leroy l'a mis hors de cause. Il est en cause, depuis le 10 décembre, le mois de juillet, il n'était plus vice-président.

## CHRONIQUE ELECTORALE

**Election sénatoriale**  
YONNE. — Une élection doit avoir lieu le 10 décembre, afin de pourvoir au remplacement de M. Maréchal, décédé, dans le département de la Yonne. Quatre candidats sont sur les rangs. A la suite d'un appel des maires républicains des deux cantons d'Auxerre, M. Félix Milliaux, député radical-socialiste, vice-président du conseil général, ancien maire d'Auxerre, a accepté la candidature. D'autre part, sous les auspices de la Ligue de la République, a été posée la candidature de M. Louis de La Roche, ancien maire de La Roche-Vineuse, député radical-socialiste de l'arrondissement de Joigny. Le troisième candidat est M. François Breton, républicain socialiste, membre du conseil supé-

rieur de l'agriculture, président du syndicat des vétérinaires de France. Le quatrième candidat est M. Cyrille Gouletgac, propriétaire à Courlois, exploitant agricole, qui se présente comme candidat du bloc des gauches.

## A L'HOTEL DE VILLE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE  
M. Peuch, président.  
Hommage à M. Vaillant. — Le président informe l'assemblée qu'il vient d'apporter à M. Vaillant, le savant radiographe de l'hôpital Lariboisière, opéré par le troisième fois, l'hommage ému du conseil municipal. Il tient encore à lui adresser un mot de félicitation, l'expression renouvelée de « sa sympathie fervente et de sa respectueuse admiration ».

## NOUVELLES DU JOUR

**M. Reibel dans le Pas-de-Calais**  
M. Reibel, ministre des régions libérées, accompagné de MM. Nard, chef adjoint de son cabinet, et Leprince-Ringuet, ingénieur en chef des mines, s'est rendu hier dans le Pas-de-Calais pour visiter une partie du bassin houiller. Le ministre a été reçu à Lens par M. Basly, député radical-socialiste, et a été reçu par le directeur de la coopérative de Lens, relativement à la répartition des crédits. M. Basly a demandé une plus grande attribution pour permettre aux propriétaires de financer leurs travaux d'entretien et de réparation. Le ministre a rassuré M. Basly en ce qui concerne les crédits à attribuer l'an prochain, déclarant qu'il s'emploiera activement à faire adopter le projet actuellement à l'étude pour qu'à l'avenir les ressources soient plus largement accordées ; le ministre estime toutefois que l'entreprise de constructions ne doit pas dépasser le montant des attributions à faire au département.

## APRES LA GREVE DES BOULANGERS

**Les poursuites**  
L'information ouverte et confiée à M. Leroy, juge d'instruction, poursuit, quant à présent, son cours. Dans la journée d'hier, M. Leroy a entendu dans son cabinet les deux vice-présidents du syndicat de la boulangerie : MM. Charles Lecourieux et Jean-Baptiste Bianchini, ainsi que le secrétaire, M. Henri Blondeau et Ernest Pirouelle. Ces quatre boulangers, comme on le sait, sont inculpés du délit de coalition. M. Leroy a également entendu et inculpé M. Damotte, ancien président du syndicat. Tous les inculpés ont protesté contre les poursuites dont ils sont l'objet. Quant à M. Duviolier, ancien vice-président, qui avait été également convoqué, M. Leroy l'a mis hors de cause. Il est en cause, depuis le 10 décembre, le mois de juillet, il n'était plus vice-président.

## CHRONIQUE ELECTORALE

**Election sénatoriale**  
YONNE. — Une élection doit avoir lieu le 10 décembre, afin de pourvoir au remplacement de M. Maréchal, décédé, dans le département de la Yonne. Quatre candidats sont sur les rangs. A la suite d'un appel des maires républicains des deux cantons d'Auxerre, M. Félix Milliaux, député radical-socialiste, vice-président du conseil général, ancien maire d'Auxerre, a accepté la candidature. D'autre part, sous les auspices de la Ligue de la République, a été posée la candidature de M. Louis de La Roche, ancien maire de La Roche-Vineuse, député radical-socialiste de l'arrondissement de Joigny. Le troisième candidat est M. François Breton, républicain socialiste, membre du conseil supé-

rieur de l'agriculture, président du syndicat des vétérinaires de France. Le quatrième candidat est M. Cyrille Gouletgac, propriétaire à Courlois, exploitant agricole, qui se présente comme candidat du bloc des gauches.

## A L'HOTEL DE VILLE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE  
M. Peuch, président.  
Hommage à M. Vaillant. — Le président informe l'assemblée qu'il vient d'apporter à M. Vaillant, le savant radiographe de l'hôpital Lariboisière, opéré par le troisième fois, l'hommage ému du conseil municipal. Il tient encore à lui adresser un mot de félicitation, l'expression renouvelée de « sa sympathie fervente et de sa respectueuse admiration ».

## NOUVELLES DU JOUR

**M. Reibel dans le Pas-de-Calais**  
M. Reibel, ministre des régions libérées, accompagné de MM. Nard, chef adjoint de son cabinet, et Leprince-Ringuet, ingénieur en chef des mines, s'est rendu hier dans le Pas-de-Calais pour visiter une partie du bassin houiller. Le ministre a été reçu à Lens par M. Basly, député radical-socialiste, et a été reçu par le directeur de la coopérative de Lens, relativement à la répartition des crédits. M. Basly a demandé une plus grande attribution pour permettre aux propriétaires de financer leurs travaux d'entretien et de réparation. Le ministre a rassuré M. Basly en ce qui concerne les crédits à attribuer l'an prochain, déclarant qu'il s'emploiera activement à faire adopter le projet actuellement à l'étude pour qu'à l'avenir les ressources soient plus largement accordées ; le ministre estime toutefois que l'entreprise de constructions ne doit pas dépasser le montant des attributions à faire au département.

## APRES LA GREVE DES BOULANGERS

**Les poursuites**  
L'information ouverte et confiée à M. Leroy, juge d'instruction, poursuit, quant à présent, son cours. Dans la journée d'hier, M. Leroy a entendu dans son cabinet les deux vice-présidents du syndicat de la boulangerie : MM. Charles Lecourieux et Jean-Baptiste Bianchini, ainsi que le secrétaire, M. Henri Blondeau et Ernest Pirouelle. Ces quatre boulangers, comme on le sait, sont inculpés du délit de coalition. M. Leroy a également entendu et inculpé M. Damotte, ancien président du syndicat. Tous les inculpés ont protesté contre les poursuites dont ils sont l'objet. Quant à M. Duviolier, ancien vice-président, qui avait été également convoqué, M. Leroy l'a mis hors de cause. Il est en cause, depuis le 10 décembre, le mois de juillet, il n'était plus vice-président.

## CHRONIQUE ELECTORALE

**Election sénatoriale**  
YONNE. — Une élection doit avoir lieu le 10 décembre, afin de pourvoir au remplacement de M. Maréchal, décédé, dans le département de la Yonne. Quatre candidats sont sur les rangs. A la suite d'un appel des maires républicains des deux cantons d'Auxerre, M. Félix Milliaux, député radical-socialiste, vice-président du conseil général, ancien maire d'Auxerre, a accepté la candidature. D'autre part, sous les auspices de la Ligue de la République, a été posée la candidature de M. Louis de La Roche, ancien maire de La Roche-Vineuse, député radical-socialiste de l'arrondissement de Joigny. Le troisième candidat est M. François Breton, républicain socialiste, membre du conseil supé-

## FEUILLETON DU TEMPS

### CHRONIQUE MUSICALE

**L'Opéra** : première représentation (à ce théâtre) de *Griseïdis*, conte lyrique en trois actes et un prologue, poème d'Armand Silvestre et M. Eugène Morand, musique de Massenet. *Petite suite*, de Claude Debussy.

Aux approches de la nouvelle année, M. Jacques Rouché s'est avisé de nous faire le présent d'une imagerie enfantine qui doit nous remplir d'émotions et de surprises.

Peut-être le directeur de l'Opéra a-t-il voulu nous recréer une ingénuité. Car nous nous sentons redevenus semblables aux petits, à écouter, dans ces paysages de grâce et d'innocence, la vertueuse et primitive histoire de *Griseïdis*.

Nous ne sommes pas si endurcis que nous puissions résister à ces joues roses et naïves avanes.

Mais c'est une véritable moralité musicale que *Griseïdis*. Elle enseigne, avec mille grâces riantes, les voies étroites par quoi il est convenable à une femme de mener une pure vie.

Lorsque je disais que cette brillante leçon de patience, en musique, s'adresse aux enfants, j'allais un peu loin. Elle est faite plutôt pour jeunes filles. Mais je ne voulais pas avoir l'air de méconnaître nos sœurs adolescentes, et spectacles de sport, de danses frétilantes et de spectacles hardis. Il est parmi elles encore des vierges sages. Elles prendront le plus vif agrément à l'audition de *Griseïdis*.

C'est une antique, délicieuse et édifiante histoire que celle de *Griseïdis*, souvent, diversement et depuis longtemps contée.

La pauvre chevrière devenue marquise de Valreux, vive en un conte de légende, au onzième siècle. Plus tard, au dix-huitième, elle est tentée. L'un des plus anciens récits est celui de Marie de France, qui, en vers de huit syllabes, rimant deux à deux, écrivit sur ce sujet le *Lai du frêne* (*Lai del freine*) (1). Boccace s'en empara à son tour, et pour couronner de gaillardises en fit la dernière nouvelle austère — de son *Décamerone*.

On retrouve encore le patibulaire visage de la marquise grande-mère dans le *Mystère de Griseïdis*, qui ne comportait pas moins de trente-cinq personnages et fut représenté à la fin du quatorzième siècle, et aussi dans le *Parément des dames*, d'Olivier de La Marche, dans le *Miroir des femmes vertueuses*, publié à Lyon, en 1546.

Ce dernier opuscule retiendra plus particulièrement notre attention.

Lours extatiques flanquilles sont célébrées par les anges du Paradis.

Le marquis a épousé Griseïdis, et Loys est né de leur mariage. Mais, intrépidement croisé, il va partir pour l'Orient combattre le païen. En son absence, Griseïdis restera-t-elle fidèle? Le diable même ne le détournait.

Mais le diable, évoqué, monte sa comédie. Il tient la gâchette. Les anges lancent l'enjeu : le conte de l'ange et du diable. Le diable, le cœur inquiet, cependant que la marquise, blessée par l'adieu, se fait lire, par la suivante Bertrade, l'histoire de la longanime Pénelope.

Le diable et sa femme, la diabolique Flaminia, travestis en marchands d'esclaves, décident de perdre Griseïdis. Le tentateur conte à la jeune femme que le marquis s'est marié avec une autre, la répultrice, la diabolique Flaminia, qui l'épousa en secondes noces, dès son retour. La créature salanique exige qu'on lui cède tout de suite la place. Griseïdis se soumet.

Dans la nuit tiède et complice, le démon, par mille passes savantes de magnétisme, fait surgir folles et sucebues, russellants du volupté. Et voici Alain, le berger Alain qui fut, jadis, si doux à nos yeux, et qui revint avec sa femme, sa laisse, sa pie grisée, va peut-être céder au compagnon venant. Mais son enfant, Loys, est accouru. Elle demeure pure.

Lucifer, exaspéré, enlève le bambin, que la mère désespérée recherchera vainement, dans les jardins nocturnes.

Le Malin, déguisé en patriarche, allègue que Loys est aux mains d'un corsaire qui ne le rendra que contre de beaux deniers. Griseïdis s'entuit.

Le marquis est de retour. Satan insinue que la marquise fut inconstante. Mais le croisé épouvanté a reconnu Belzébuth. Après de Griseïdis rappelle, il invoque sa patronne, sainte Agnès. Et, par miracle, la bienheureuse restitue l'enfant volé par le mauvais ange. Tous trois rendent grâce à la Vierge salernitaine. Combien leur amour va reprendre sa pureté.

Il faut convenir que ce conte allégorique massif et simpliste n'est d'aucun rapport avec le dernier conte de Boccace, si profondément humain, si pénétrant et si clair. Mais elle dit les choses les plus burlesquement animées, et n'est pas sans étonnant ni poésie.

Que penser du Massenet de *Griseïdis*? On ne peut lui donner, cette fois, pour plus grande preuve d'admiration que celle de lui en marquer moins.

Il ne s'est pas attaché à faire, là, proprement une partition, comme par exemple lorsqu'il s'est agi de la wagnérienne *Esclarmonde*. Sans se préoccuper des développements thématiques ni même de prosodie, il a illustré musicalement le poème d'Armand Silvestre et M. Eugène Morand, par des cantilènes, des chansons, un trio d'opéra, du vaïse, plus ou moins violoncelle, flûte, violon, alto, séparés par de violents éclats d'orchestre. Il n'a pas pris au sérieux les malheurs de Griseïdis, ni son persé-

cuter le diable. Lorsque Belzébuth et sa satanique épouse s'expriment, ils font songer irrésistiblement à l'un des premiers ouvrages de Massenet : *Sidi-Belouh*, opérette jouée, en 1874, aux Mirlitons.

Le prologue de *Griseïdis* est d'une exquise qualité. Très ému, presque égaré, le départ du marquis, son des cloches de l'angélus, et le trio d'opéra, dans lequel les deux amoureux, l'un, aux cantilènes de Griseïdis, à leur duo, la valse des esprits, on les a si fort et si souvent entendus qu'il est tout à fait inutile d'en reparler.

Massenet a tant célébré ces belles pécheresses, Hérodiate, Thais, Manon, Marie-Madeleine, qu'il a paru un peu gêné lorsqu'il s'est trouvé devant le visage austère et touchant de Griseïdis.

Il a beau interrompre le discours, à tout instant, pour de coquettes mélodies, comme pour des anecdotes d'insistantes caresses, et jeter au cours du drame, mille aménités brillantes et faciles pour provoquer l'applaudissement, ses séductions de vieux galant ne nous prennent pas, ni ses plus fluctuantes, ses plus sucrées sollicitations.

Il a prêté à Griseïdis des accents moins persuasifs qu'à ses languides courtisanes. Autour de l'image simple et sévère, il a enroulé des guirlandes de fleurs artificielles et poudrées.

Et il a gardé sa ferveur et sa religion pour l'adorable *Jongleur de Notre-Dame*.

M. André Suarès aurait raison, cette fois, de dire que la musique est femme et qu'elle vieillit comme elles. Les attraits d'un langage, ni d'une imagination ne gardent pas un perpétuel pouvoir. Parfois, les musiciens ne retrouvent qu'après dix, trois générations, leur patibulaire langage.

Vous n'attribuerez ce passage refroidissement qu'à notre passion pour Massenet. Gardons de voir la discrétion qui lui est due.

La fortune de *Griseïdis*, à l'Opéra-Comique, paraissait déjà excessive, et, au dire de certains, importune. Car quatre mois après la première représentation de cette œuvre, M. Albert Carré créait *Pelléas et Mélisande*. M. André Messager avait dirigé, à l'Opéra, les deux ouvrages.

Mais M. Rouché éprouve mille difficultés pour constituer un nouveau répertoire qui attire un nombreux public à l'Opéra. (Pourquoi, dans ces conditions, ne jouerait-il pas plus souvent *Antar*, si merveilleusement fait au cadre grandiose du palais Garnier?)

Il est probable, par ailleurs, que le directeur de l'Académie nationale de musique s'est montré avisé et industriel en remontant *Griseïdis*. Si le grand public sera vraisemblablement conquis par les faciles et mélodieux de grand et trop fécond compositeur, les délicats trouveront un plaisir extrême à la présentation ravissante de cette *soïa*.

Avec la précieuse collaboration de M. Pierre Chéreau, M. Jacques Rouché a voulu, encore que la musique massenetienne s'y prêtât mal, jouer *Griseïdis* comme s'il se fut agi d'un mystère des confrères de la Passion.

Il a élevé sur la vaste scène de l'Opéra un échafaud. La base, à hauteur d'homme, représente une colossale face de Belzébuth, dont l'énorme bouche, largement fendue, laisse échapper, dans la flamme et la fumée, Astrolabe et ses diaboliques. (A la vérité, pendant le moyen âge, les infernaux de cette nature étaient toujours placés à droite.)

L'effet est saisissant et d'une habileté consommée. Les énormes proportions de la scène de l'Opéra ont été ainsi réduites et plus favorables à la réalisation théâtrale d'un ouvrage destiné à un cadre moins important.

Metteur en scène et décorateur ont pu, de cette façon, parfaire d'heureuses fantaisies. Deux élèves des Arts décoratifs, MM. Legheult et Brianchon, s'inspirant de documents d'un savant archéologue, ont établi des marches de tonalités rares et exquises, d'après quoi M. Bertin put broder ses décors gothiques. Et M. Maxime Delhomme, d'un goût infatigable, colora, ajusta harmonieusement les costumes.

L'Opéra-Comique avait fait jadis appel à une illustre cantatrice de l'Opéra, Mlle Lucienne Bréval, pour créer le rôle de Griseïdis. Aujourd'hui, l'Opéra recourt à une notable cantatrice de l'Opéra-Comique, Mlle Davelli, pour reprendre le même rôle.

Outre Mlle Bréval, les autres interprètes du conte lyrique de Massenet étaient, à la salle Favart, Mlles Tiphaine, Daffety, M. Lucien Fugère, Maréchal, Dufrance, Jacquin, Huberdeau. Les décors de *Griseïdis*, après ceux de *Louise*, avaient consacré la réputation de M. Lucien Jusseume.

Probablement surmenés par les dernières représentations de *Pelléas et Mélisande*, M. Rouché ne semblait pas, à la première représentation, en possession de tous leurs moyens. Ne leur en faisons pas grief.

Mlle Marthe Davelli a tracé de Griseïdis la plus noble, la plus attachante figure de légende. Son exécution est d'une intelligence érudite et d'une pureté d'accent remarquable.

M. Jacques Rouché éprouve mille difficultés pour constituer un nouveau répertoire qui attire un nombreux public à l'Opéra. (Pourquoi, dans ces conditions, ne jouerait-il pas plus souvent *Antar*, si merveilleusement fait au cadre grandiose du palais Garnier?)

Il est probable, par ailleurs, que le directeur de l'Académie nationale de musique s'est montré avisé et industriel en remontant *Griseïdis*. Si le grand public sera vraisemblablement conquis par les faciles et mélodieux de grand et trop fécond compositeur, les délicats trouveront un plaisir extrême à la présentation ravissante de cette *soïa*.

M. Cousin, qui n'est pas sans mérite, m'a paru bien conventionnel dans sa manière, ses piémontais. Ses gestes saccadés, exagérés inutilement, étaient en opposition constante avec le jeu discret, grave et naturel de Mlle Davelli.

A ces importants interprètes, dont on ne peut nier l'éclat ni la valeur, il faut encore ajouter MM. Nardon et Mahieux et les gracieuses « danseuses rythmiques », Mlles Brana et Bourgat.

Enfin, l'orchestre, très conduit avec l'invisible bonheur, par M. Philippe Gaubert, qui sait se plier, avec une souple virtuosité, aux pires fantaisies, aux plus languissants mouvements de cette partition. Mais ces mouvements ne sont faits que pour étouffer la raison, et il ne sied pas d'user davantage de la main.

Massenet ne voulait que plaire. « La musique française, c'est le plaisir », disait également Claude Debussy, dont on nous offrait, en fin de spectacle, l'enivrante et mélancolique *Petite suite*. A cette représentation, les deux compositeurs démontrèrent deux façons bien différentes de séduire.

Écrite, à l'origine, pour piano à quatre mains, la *Petite suite* est, au théâtre, dirigée par M. Henri Bisser, avec une exquise élégance, une technique riche et nuancée. Sur cette musique, l'une des premières productions de Claude Debussy, passé déjà la leure de ce charmant, et original génie.

Peut-être le rosétiste compositeur de la *Donzelle d'Alce* eût-il aimé cette adaptation chorégraphique de sa *Petite suite*, toute en courses folles, en poses plastiques, devant un plus d'une simple toile de fond, tantôt grise et tantôt bleue. Mme Isadora Duncan n'eût pas mieux fait.

Les sous-titres des quatre parties de cette *Petite suite* désignent, cependant, des décors et des décors d'âme. On eût pu facilement tirer de ces sous-titres, dans un divertissement qui eût davantage intéressé le grand public, des ballerines expertes — il n'en manque pas, à l'Opéra — y eussent exécuté des danses véritablement assez précieusement voulues par le musicien. Et quels décors chatoyants, quels costumes incomparables ne nous eût pas présentés, à cette occasion, M. Jacques Rouché!

Qu'importe! Le charme de cette musique, allégre et nostalgique, est en elle-même, et d'élégance qu'elle nous enlève à ces préoccupations fastidieuses. On oublie. On est enivré.

Mlles Delsaux, Yvonne Franck, Brana, A. Bourgat, Mantout et d'autres, non moins belles et légères, selon les magiques rythmes d'élégantes, s'ébattaient harmonieusement, nymphes agiles, émuës, presque nues.

Par ailleurs,  
HENRI MALHERBE.

Il est probable, par ailleurs, que le directeur de l'Académie nationale de musique s'est montré avisé et industriel en remontant *Griseïdis*. Si le grand public sera vraisemblablement conquis par les faciles et mélodieux de grand et trop fécond compositeur, les délicats trouveront un plaisir extrême à la présentation ravissante de cette *soïa*.